

CONTRE  
Messieurs

Alexander	Kempling	Nowlan
Alkenbrack	Knowles	Orlikow
Andre (Calgary-Centre)	(Winnipeg- Nord-Centre)	O'Sullivan
Baker (Grenville-Carleton)	Knowles (Norfolk-Haldimand)	Paproski
Baldwin	Korchinski	Patterson
Beatty	Lambert	Peters
Beaudoin	(Edmonton-Ouest)	Ritchie
Benjamin	Lawrence	Rodriguez
Broadbent	MacDonald	Rondeau
Clarke (Vancouver Quadra)	(Egmont)	Saltsman
Coates	MacDonald (M <sup>lle</sup> )	Schellenberger
Crouse	(Kingston et les Îles)	Schumacher
Darling	MacKay	Smith (Churchill)
Dick	MacLean	Stanfield
Dinsdale	Marshall	Stevens
Epp	Matte	Stewart
Friesen	Mazankowski	(Marquette)
Gilbert	McCain	Symes
Grafftey	McGrath	Towers
Halliday	McKenzie	Wagner
Huntington	McKinley	Wenman
Hurlburt	McKinnon	Whiteway
Johnston	Muir	Whittaker
		Woolliams—65.

● (2200)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Penner.)

M. Baldwin: Il est 10 heures!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LE CODE CRIMINEL—LA PROPOSITION DE MAJORATION DES PEINES POUR LE DÉLIT D'EXTORSION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je suis très honoré de pouvoir formuler au moment de l'ajournement mes instances sur un délit très grave qui est malheureusement trop à l'ordre du jour; je veux parler de l'extorsion. Mes instances vont dans le même sens que la question que j'ai posée au ministre de la Justice (M. Lang) le 13 mai dernier et qui est consignée au harsard à la page 5727:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je suis certain de traduire la préoccupation de tous les députés à propos de la recrudescence alarmante des délits d'extorsion au Canada... Étant donné le grand nombre de crimes d'extorsion au

## L'ajournement

Canada perpétrés à l'égard des secteurs bancaires et financiers, le gouvernement et les hommes de loi étudieront-ils immédiatement cette très grave situation et prendront-ils des mesures pour rendre les sanctions pour ces crimes plus sévères afin de mieux punir les coupables ou encore de dissuader ceux qui envisageraient de commettre ces délits?

Et le ministre de répondre en partie:

... À mon avis, le problème concerne davantage l'exécution de la loi et les moyens de la faire respecter. Je serai heureux d'entendre toute proposition de la part du député.

J'ai effectivement des propositions à formuler, monsieur l'Orateur. Outre le meurtre et l'assassinat sous toutes leurs formes, j'estime que le plus grand crime auquel nous ayons à faire face à l'heure actuelle est l'extorsion. Il nous arrive rarement de parcourir les quotidiens des grandes villes, et même de localités plus modestes, sans qu'il y soit question d'extorsions qui, pour la plupart, ont réussi aux criminels qui les ont commises. Ceux-ci s'en prennent aux gens qui exercent leur activité dans le secteur financier et aussi, de temps à autre, dans ceux de la politique et de la diplomatie.

Je me souviens qu'il y a bien des années, l'un de mes prédécesseurs à la Chambre des communes avait fait l'objet d'une tentative d'extorsion ici-même, tentative que notre force policière réussit à faire échouer et qui n'entraîna ni blessure ni perte financière. Il est aujourd'hui trop fréquent de lire ou d'entendre dans les médias qu'une voix mystérieuse vient d'appeler un directeur de banque pour lui dire: «Nous tenons votre femme et vos enfants prisonniers. Déposez un million de dollars à tel endroit. Ne dites pas un mot à la police et nous ne ferons aucun mal à votre famille». A mon avis, ce crime est le plus méprisable de tous; au cours de ma vie politique, j'ai toujours défendu l'ordre, la protection des personnes et des biens; je veux que ce genre de méfait soit châtié sévèrement et rapidement. C'est pourquoi j'ai demandé le 13 mai que le ministre, le gouvernement et le pouvoir judiciaire examinent immédiatement la situation et que les peines soient majorées en raison même de la plus grande fréquence de ces infractions.

Par le passé, les personnes coupables d'extorsion étaient généralement condamnées à cinq ans de prison, qu'on leur impose donc dix ans de travaux forcés. Si cet acte prémédité provoque la mort, condamnons-les à la peine capitale et si le jury ne recommande pas la grâce, qu'ils paient leur acte de leur vie. Adoptons la même attitude envers ceux qui prennent des otages dans les prisons.

J'attire votre attention sur un article publié aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa où l'auteur, William Gold, rédacteur adjoint du *Herald* de Calgary, appuie mes vues. Sous le titre: «Une petite pendaison ne nuirait peut-être pas», M. Gold déclare:

Notre société contemporaine produit un animal particulièrement sauvage, absolument incapable de comprendre l'autre ou de le respecter. Ce psychopathe sait parfaitement que ses actes sont légalement et moralement répréhensibles, mais le meurtre ne lui cause absolument aucune répugnance.